



Juin 2007

LES INCUBATEURS D'ENTREPRISES LIES A LA RECHERCHE PUBLIQUE

État de la situation
et bilan au 31 décembre 2006

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction générale de la recherche et de l'innovation
1, rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05
www.recherche.gouv.fr

Bilan établi par :
Anne Prétet
anne.pretet@recherche.gouv.fr

Les incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique

Origine, évolution et financement

Afin de favoriser la création d'entreprises innovantes par valorisation des résultats de la recherche publique (ou en liaison avec la recherche publique), le Ministère chargé de la recherche, le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Secrétariat d'Etat aux PME ont lancé en 1999 un appel à projets « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologiques ».

Cet appel à projets visait à inciter principalement les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à créer des incubateurs d'entreprises innovantes en se regroupant à l'échelon régional.

Résultats de la mesure et évolution

Première période (2000 – 2003)

Les 31 projets d'incubateur sélectionnés entre juillet 1999 et décembre 2000 par le comité d'engagement de l'appel à projets se sont mis en place entre fin 1999 et avril 2002 pour le dernier. Ils se sont engagés à l'origine à accompagner 865 projets de création d'entreprise sur une période de trois ans. Le Ministère chargé de la recherche a conclu une convention avec chaque incubateur qui fixe les conditions de l'aide financière attribuée.

Deuxième période (2004 – 2006)

En 2003, le ministère a fait procéder à une évaluation du mode d'organisation et de fonctionnement de chaque incubateur, à partir de leur bilan d'activité à mi-parcours (à fin 2002). En fonction des résultats de cette évaluation, le ministère a renouvelé son soutien financier à 29 incubateurs pour la période 2004-2006, avec pour objectif global l'accueil de 776 nouveaux projets. Il a par ailleurs défini un guide des « Orientations et bonnes pratiques de fonctionnement des incubateurs pour la période 2004-2006 » que les incubateurs se sont engagés à suivre dans le cadre des nouvelles conventions de financement conclues avec le ministère.

Troisième période (2007 – 2009)

En 2005, le Ministère chargé de la recherche a engagé une réflexion sur les orientations prioritaires à donner aux incubateurs après 2006, en liaison avec les présidents et directeurs d'incubateur. Par ailleurs, il a fait appel à un cabinet de consultants pour dresser à partir de l'activité des incubateurs le panorama du dispositif d'incubation dans son ensemble et dégager des évolutions éventuelles dont le rapport a été remis au ministre au cours du 2^e semestre 2006. Ces différents éléments ont servi de base au ministère pour définir sa politique, fixer les objectifs et les financements pour la période 2007-2009.

Financement de la mesure

La subvention du Ministère chargé de la recherche aux incubateurs sélectionnés est destinée principalement à financer les prestations tertiaires d'accompagnement des projets d'entreprise ; elle correspond à 50 % au plus des dépenses d'incubation, dans la limite du montant attribué à chaque incubateur. À cela s'ajoutent les moyens des laboratoires publics mis à la disposition des porteurs de projet par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le reste du financement des incubateurs provient principalement des collectivités territoriales et de l'Europe (Fonds social européen).

Soutien du ministère chargé de la recherche

Le budget total engagé de 2000 à 2003 par le Ministère chargé de la recherche au profit des 31 incubateurs est de 25,54 M€, qui ont permis l'accompagnement de 964 projets effectivement entrés en incubation à fin 2003, soit une subvention moyenne par projet incubé d'environ 26 K€. Sur ces 25,54 M€, la participation du Fonds social européen est estimée à 8 M€ environ.

Le budget total engagé en 2004 par le Ministère chargé de la recherche au profit des 28 incubateurs en activité est de 19,6 M€ pour l'accompagnement de 776 nouveaux projets à entrer en incubation entre 2004 et 2006, soit une subvention moyenne prévisionnelle par projet incubé de 25,25 K€. Depuis 2004, le Fonds social européen étant régionalisé, sa contribution s'ajoute à cette dotation pour les incubateurs qui en font directement la demande au plan régional.

Le budget prévisionnel pour la période 2007-2009 est de 21 M€ pour l'accompagnement de 760 nouveaux projets.

Bilan d'activité détaillé des incubateurs à fin 2006 : principales caractéristiques des incubateurs, des projets « incubés » et des entreprises créées

Remarque : les données recueillies par la Direction générale de la recherche et de l'innovation pour établir le bilan d'activité des incubateurs sont fournies par les directeurs d'incubateur et sous leur responsabilité. Les données à fin 2005 sont uniquement celles des 29 incubateurs encore en activité en 2006.

Les incubateurs

Les incubateurs ont démarré leur activité en janvier 2000 pour les premiers et en avril 2002 pour le dernier. Sur les 31 incubateurs créés à l'origine, un incubateur a cessé son activité en 2002 après 3 ans (Science Pratique en Ile-de-France), deux incubateurs ont fusionné fin 2004 suite à l'évaluation (IFSI et IDFI en Ile-de-France, devenus IncubAlliance), et un incubateur (en Corse) a redémarré, après une période de restructuration. 29 incubateurs sont donc en activité à fin 2006.

Ces incubateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire : un incubateur par région, sauf exception dans les régions à fort potentiel de recherche et de formation supérieure, telles que l'Ile-de-France (3), le Nord-Pas-de-Calais (2), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (3) et Rhône-Alpes (2).

Les incubateurs sont multisectoriels, avec souvent des dominantes dans deux ou trois secteurs, à l'exception de deux incubateurs dédiés exclusivement aux sciences de la vie/biotechnologies (Paris Biotech en Ile-de-France et Eurasanté en Nord-Pas-de-Calais), et d'un incubateur spécialisé dans le multimedia éducatif (Multimedia Belle-de-Mai, à Marseille).

La liste des 29 incubateurs (avec leurs coordonnées) est consultable sur le site du ministère :

<http://www.recherche.gouv.fr/technologie/mesur/incub/listeincub0307.pdf>

Les projets « incubés » à fin 2006

1 732 projets sont entrés en incubation entre début 2000 et fin 2006 pour les 29 incubateurs en activité.

Incubateurs : évolution du nombre cumulé de projets incubés selon les bilans annuel

Nombre d'incubateurs depuis 2000	2001 (au 31/10)	2002 (au 31/12)	2003 (au 31/12)	2004 (au 31/12)	2005 (au 31/12)	2006 (au 31/12)
En activité	30	30	29	28	28	29
Projets incubés (nombre cumulé)	440	733	964	1 139	1 415	1 732
Différence		+ 293	+ 231	+ 175	+ 276	+ 317

Source : MESR - DGRI/B3

Nombre de projets « incubés » de 2000 à fin 2006 : répartition par incubateur

<i>Région / Incubateurs</i>	Total projets incubés	En % total projets
Alsace / SEMIA	53	3,06
Aquitaine / IRA	76	4,39
Auvergne / BUSI	64	3,70
Basse-Normandie	34	1,96
Bourgogne / PREMICE	51	2,94
Bretagne / Emergys	72	4,16
Centre / LANCEO	25	1,44
Champagne-Ardenne / ICAR	32	1,85
Corse	6	0,35
Franche-Comté / IEI.FC	35	2,02
Haute -Normandie / ACCEVAL	27	1,56
Ile-de-France-Paris / Agoranov	101	5,83
Ile-de-France-Paris / Paris Biotech Santé	43	2,48
Ile-de-France / IncubAlliance	111	6,41
Languedoc-Roussillon / LRI	111	6,41
Limousin / AILE	35	2,02
Lorraine / IL	50	2,89
MIPY / incubateur régional	74	4,27
NPDC / Eurasanté	52	3,00
NPDC / MITI	55	3,18
PDL / Atlanpole incubateur	89	5,14
Picardie / IRP	24	1,39
Poitou-Charentes / IRPC	46	2,66
PACA / Multimedia Belle de Mai	70	4,04
PACA / Paca Est	55	3,18
PACA / Impulse	62	3,58
Rhône-Alpes / Créalys	157	9,06
Rhône-Alpes / Grain	106	6,12
La Réunion / incubateur régional	16	0,92
	1 732	100 %

Source : MESR – DGRI/B3

Etat d'avancement des projets incubés

Projets en incubation

503 projets sont actuellement en incubation (29 % des projets incubés) dont 169 ont déjà donné lieu à création d'entreprise, soit 16 % du total des entreprises créées.

Projets sortis d'incubation

1 229 projets sont sortis d'incubation à fin 2006, soit 71 % du total des projets incubés :

- dont 881 (des projets sortis) ont abouti à une création d'entreprise à fin 2006, soit 84 % du total des entreprises créées,

- 348 projets (28,3 % des projets sortis) sont sortis sans création, répartis en :

- 40 projets sur le point de créer leur entreprise dans les mois qui viennent ;
- 76 projets réorientés vers un transfert de technologie ;
- 232 projets arrêtés par l'incubateur ou abandonnés par le chef de projet. Si ce nombre peut paraître relativement important, il convient de préciser que la majorité de ces projets est entrée en incubation dans les premières années, c'est-à-dire en phase de mise en place et de démarrage du dispositif d'incubation.

La durée moyenne d'incubation des projets sortis est de 20,8 mois à fin 2006, en augmentation par rapport aux années précédentes.

Relation des projets avec la recherche publique

- 50,8 % des projets (880) sont liés à la recherche publique, c'est-à-dire d'origine extérieure à la recherche publique mais ayant établi une collaboration avec un laboratoire public ;

- 45,5 % des projets (788) sont issus de la recherche publique, c'est-à-dire valorisant les travaux d'un laboratoire public ;

- 3,7 % des projets (64) proviennent de la recherche privée, sans qu'une collaboration soit nécessairement établie avec la recherche publique. Ce faible nombre s'explique par le fait que cette possibilité n'existe que depuis 2004

La diminution de la part des projets issus de la recherche publique, régulière les années précédentes (75 % en 2001, 60 % en 2002, 50 % en 2003 et 49 % en 2004 et 45 % en 2005), se stabilise en 2006 avec 44,5 % des projets incubés. S'il convient de s'en préoccuper, il ne faut pas pour autant manquer de souligner l'intérêt des projets liés à la recherche : en effet, l'incubateur permet à des créateurs d'accéder aux compétences scientifiques des laboratoires publics, et la collaboration ainsi établie peut être source de nouvelles thématiques de recherche pour ces laboratoires.

Le dispositif d'incubation crée ainsi une dynamique de fertilisation croisée entre la recherche publique et le milieu économique et industriel.

Secteurs technologiques des projets

La répartition des projets par secteur technologique évolue peu au cours des années. La part du secteur des sciences de la vie/biotechnologies reste prédominante même si elle a connu un fléchissement régulier au profit des TIC jusqu'en 2004 qui se stabilise depuis.

Evolution de la répartition des projets « incubés » par secteur technologique

<i>Bilan depuis 2000</i>	à oct. 2001		à août. 2002		à fin 2003		à fin 2004		à fin 2005		à fin 2006	
Sciences de la vie/Biotechnologies	163	37 %	231	36 %	341	35 %	388	34%	487	34 %	576	33 %
Technologies de l'information et de la communication	128	29,5 %	190	30 %	294	31 %	369	33 %	461	33 %	572	33 %
Sciences pour l'ingénieur	120	27,5 %	173	27 %	279	29 %	333	29 %	409	29 %	508	29 %
Sciences humaines et sociales et Services	25	6 %	41	7 %	50	5 %	49	4 %	59	4 %	77	4 %
Total	440	100 %	635	100 %	964	100 %	1139	100 %	1415	100 %	1733	100 %

Source : MESR – DGRI/B3

Type d'activité des projets

- 69,5 % se caractérisent par une activité dominante de type « produit »
- 39,5 % se caractérisent par une activité dominante de type « service »
- dont 9 % relèvent des 2 types d'activité.

Les chefs de projet « incubé »

Ce sont principalement des hommes (89 %). Les 11 % de femmes représentent 190 personnes. Ces proportions sont sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre.

Les plus de 35 ans représentent 59 % des chefs de projet, dont 20 % de plus de 45 ans : plus de la moitié des créateurs a donc déjà une expérience professionnelle confirmée, alors que les plus jeunes (25 à 35 ans) ne sont que 37 %.

Répartition des chefs de projet « incubé » par tranches d'âge

Tranches d'âge	Nombre	%
Moins de 25 ans	71	4
De 25 à 35 ans	638	37
De 36 à 45 ans	675	39
De 45 à 55 ans	267	15
Supérieur à 55 ans	89	5
Total	1 740	100

Source : MESR – DGRI/B3

Niveau de formation des chefs de projet

La quasi-totalité des chefs de projet (90 %) est diplômée de l'enseignement supérieur long (c'est-à-dire de niveau deuxième cycle et plus) et 45 % sont titulaires d'un doctorat. Par ailleurs, 31 % sont diplômés d'une école d'ingénieur.

Ces proportions restent sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre.

Répartition des chefs de projet « incubé » selon le niveau de formation

Niveaux de formation des porteurs (chefs de projet uniquement)	Nombre	%
1. Niveau I - Doctorat	773	45
2. Niveau II - = Enseignement sup.long (2 ^e et 3 ^e cycles)	782	46
3. Niveau III - = Enseignement sup.court (BTS, DUT)	125	6
4. Niveau IV = Bac (tous types)	27	2
5. Niveau V-VI = < au bac	22	1
Total	1 729*	100
Diplômés d'une école d'ingénieur (nombre et en % chefs de projet)	530	31

Source : MESR - DGRI/B3

Provenance des chefs de projet

Etablissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche

40 % des chefs de projet (684) proviennent des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche : cette proportion diminue régulièrement.

La part respective des établissements d'enseignement supérieur (39 % du total) et des organismes de recherche (11 %) reste stable par rapport à 2005. Cependant, cette donnée est à manier avec prudence, car dans le cas des unités mixtes de recherche (UMR), l'établissement d'origine du porteur de projet est souvent difficile à identifier clairement.

Parmi les seuls établissements d'enseignement supérieur, les chefs de projet proviennent en majorité des universités (50 %), puis des écoles d'ingénieurs (27 %).

Parmi les seuls organismes publics de recherche, les chefs de projet proviennent en premier du CNRS (50 %), suivi de l'INSERM (26 %) et du CEA (12 %).

Autres provenances

51 % des chefs de projet (902) sont d'une autre provenance que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Parmi ceux-ci, 55 % (soit 28 % du total général) sont issus du secteur industriel, surtout des PME et peu des grandes entreprises. Par ailleurs, 32 % d'entre eux (16 % du total) sont demandeurs d'emploi, proportion qui se stabilise depuis 2005 après une augmentation régulière les années précédentes.

Répartition des chefs de projet « incubé » selon leur provenance

Etablissements ou autres	Nombre	En % du total
I. Etablissements d'enseignement supérieur - Sous-total I	684	39 %
1. Universités	348	50
2. Ecoles d'ingénieurs	187	27
3. Ecoles de commerce	21	3
4. Autres établissements	119	17
II. Organismes publics de recherche - Sous-total II	192	11 %
1. CNRS	96	50
2. INSERM	50	26
3. INRA	11	5,70
4. INRIA	11	5,70
5. CEA	24	12
III. Autres provenances	902	51 %
6. Grandes entreprises	137	15
7. PME (< 250 salariés)	356	39
8. Demandeurs d'emploi	288	32
9. Divers Autres	121	13
Total	1 778	

Source : MESR - DGRI/B3

Les porteurs de projet « incubé » et la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999

Remarque : les données ci-après concernant les porteurs de projet ayant fait appel - ou susceptibles de faire appel - aux dispositions de la loi, selon les informations recueillies par les directeurs d'incubateur. Ceci explique les différences avec les chiffres de la Commission de déontologie indiqués au chapitre 1 de ce rapport, qui sont ceux des personnels de recherche ayant saisi effectivement la Commission.

Ce sont 261 chefs de projet qui seraient concernés par les dispositions relatives aux personnels de recherche de la loi de 1999, soit 15 % de l'ensemble, mais la proportion est de 34 % par rapport aux seuls projets issus de la recherche publique (771), en cohérence avec celle des porteurs de projet en provenance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (38 %).

Ainsi, dans le cadre des seuls projets issus de la recherche publique, 1 chef de projet sur 3 relèverait de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999.

La proportion respective de chefs de projets concernés par les articles 25.1 ou 25.2 est assez proche ; en revanche, pour les membres des équipes, la grande majorité est concernée par l'article 25.2, ce qui est logique.

Nombre de porteurs de projet « incubés » dits concernés (1) par la loi de 1999

Articles de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999	
Article 25.1	119
Article 25.2	132
Article 25.3	10
TOTAL	261

(1) Porteurs de projet ayant saisi - ou susceptibles de saisir - la Commission de déontologie
Source : MESR - DGR1/B3

Les entreprises issues des incubateurs

Chiffres clés

Entre 2000 et 2006, les 29 incubateurs ont permis la création de 1 050 entreprises (61 % des projets incubés), soit sur 6 ans en moyenne d'activité réelle, 175 entreprises créées par an.

Il y a 901 entreprises toujours en activité à fin 2006 (86 % des entreprises créées), totalisant 4 198 emplois en équivalent temps plein, soit en moyenne 4,8 emplois par entreprise.

Nombre d'entreprises issues des incubateurs entre 2000 et 2006

Région / Incubateurs	Projets incubés	En % Total Projets	Entreprises créées	En % Total Entreprises créées	Taux de création par incubateur (%)
Alsace / SEMIA	53	3,06	39	4	73,6
Aquitaine / IRA	76	4,39	50	5	65,8
Auvergne / BUSI	64	3,70	35	3	54,7
Basse-Normandie	34	1,96	21	2	61,8
Bourgogne / PREMICE	51	2,94	32	3	62,8
Bretagne / Emergys	72	4,16	52	5	72,2
Centre / LANCEO	25	1,44	16	2	64
Champagne-Ardenne / ICAR	32	1,85	18	2	56,3
Corse	6	0,35	1	0	16,7
Franche-Comté / IEI.FC	35	2,02	16	2	45,7
Haute -Normandie / ACCEVAL	27	1,56	11	1	40,7
IDF-Paris / Agoranov	101	5,83	80	8	79,2
IDF-Paris / Paris Biotech Santé	43	2,48	33	3	76,7
IDF / IncubAlliance	111	6,41	84	8	75,7
Languedoc-Roussillon / LRI	111	6,41	53	5	47,8
Limousin / AILE	35	2,02	17	2	48,6
Lorraine / IL	50	2,89	24	2	48
MIPY / incubateur régional	74	4,27	51	5	68,9
NPDC / Eurasanté	52	3,00	31	3	59,6
NPDC / MITI	55	3,18	22	2	40
PDL / Atlanpole incubateur	89	5,14	54	5	60,7
Picardie / IRP	24	1,39	18	2	75
Poitou-Charentes / IRPC	46	2,66	18	2	39,1
PACA / Multimedia Belle de Mai	70	4,04	47	4	67,1
PACA / Paca Est	55	3,18	34	3	61,8
PACA / Impulse	62	3,58	48	5	77,4
Rhône-Alpes / Créalys	157	9,06	81	8	51,6
Rhône-Alpes / Grain	106	6,12	57	5	53,8
La Réunion / incubateur régional	16	0,92	7	1	43,8
	1 732	100	1 050	100	60,6

Entreprises créées

- 840 entreprises créées sont sorties des incubateurs (80 % des entreprises créées) et ont donc réellement pu démarrer leur activité ;
- 210 des entreprises créées sont encore en incubation et sont donc toujours en phase de mise au point de leur projet.

Les dirigeants d'entreprise

Ce sont toujours principalement des hommes (93,3 %), les femmes ne représentent donc que 77 % (9 % en 2005), soit 81 dirigeantes en 2006.

Par ailleurs, 75 % des dirigeants étaient chefs de projet à l'origine, proportion légèrement en baisse par rapport aux années précédentes.

Relation des entreprises avec la recherche publique

A fin 2006, 45 % des entreprises créées sont issues de la recherche publique (46 % en 2005). Mais au total, 96 % des entreprises sont issues ou liées à la recherche publique : la spécificité « recherche publique » du dispositif d'incubation, telle que voulue à l'origine, est donc toujours clairement marquée et se maintient malgré l'ouverture à partir de 2004 à des projets d'essai du privé.

Entreprises issues des incubateurs : relation avec la recherche publique

Entreprises créées à fin 2006	Nombre	En % total entreprises créées
Entreprises issues de la recherche publique	471	44,9
Entreprises liées à la recherche publique	530	50,5
<i>Sous-total issues ou liées à la recherche publique</i>	<i>1 001</i>	<i>95,4 %</i>
Entreprises issues de la recherche privée	49	4,6
Total entreprises créées	1 050	100

Source : MESR - DGRI/B3

Secteur technologique des entreprises

La répartition des entreprises par secteur technologique évolue peu au cours des années ; la part du secteur des sciences de la vie/biotechnologies reste prédominante.

Entreprises issues des incubateurs : répartition selon le secteur technologique

Bilan depuis 2000	octobre 2001	%	août 2002	%	fin 2003	%	fin 2004	%	fin 2005	%	fin 2006	%
Sciences de la vie/ Biotechnologies	60	37	97	35	192	37	230	36	303	36	357	34
Technologies de l'information et de la communication	55	34	86	31	161	31	210	33	283	33	336	32
Technologies de l'ingénieur (Chimie, Mécanique, Matériaux...)	35	22	75	27	140	27	173	27	226	27	299	29
Sciences humaines et sociales et Services	11	7	19	7	26	5	26	4	32	4	43	4
Total	161	100	277	100	519	100	639	100	844	100	1 035	103

Source : MESR - DGRI/B3

Pérennité des entreprises : taux de survie à fin 2005

- 901 entreprises sur 1 050 sont en activité à fin 2006, soit 86 % des entreprises créées ; cette proportion varie selon l'ancienneté des entreprises : ainsi 98 % des entreprises créées en 2005 sont toujours en activité à fin 2006 et 75 % pour les entreprises créées en 2000 ;
- 149 entreprises, soit 14 % des entreprises créées, ont cessé leur activité à fin 2006, toutes causes confondues (liquidation judiciaire, dépôt de bilan, rachat par une autre entreprise, changement de dénomination sociale,...)

Éléments de comparaison

Selon l'enquête de l'Insee SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) sur les entreprises créées en 1998 et survivantes 5 ans après, sur 165 000 créations pures d'entreprises en 1998 (France entière, y compris les DOM), 82 500 entreprises sont survivantes 5 ans après (2003), soit 50 % des entreprises créées en 1998.

Dans le cadre des incubateurs, 76 % des entreprises créées en 2000 sont survivantes 5 ans après (en 2005), soit un taux de survie à 5 ans supérieur de 26 % à celles de l'enquête SINE.

Effectifs des entreprises à fin 2006 (en ETP)

Les effectifs globaux sont estimés à 4 196 au total à fin 2006 pour les 901 entreprises en activité, soit en moyenne 4,7 emplois par entreprise en activité.

Entreprises issues des incubateurs : évolution des effectifs (estimations)

	octobre 2001	août 2002	fin 2003	fin 2004	fin 2005	fin 2006
Bilan depuis 2000						
Entreprises créées (nombre cumulé)	161	277	519	639	844	1 050
Entreprises en activité	-	-	-	577	746	901
Effectifs globaux (en ETP)	592	1 050	2 029	2 734	3 560	4 198

Source : MESR – DGRI/B3

Les effectifs moyens par entreprise sont sensiblement les mêmes en 2006 qu'en 2005, ce qui s'explique par la part d'entreprises créées récemment (30 %), mais comme le montre le tableau des créations par année, la moyenne des effectifs 2005 est en croissance régulière selon l'ancienneté des entreprises : elle va de 4,6 pour les entreprises créées en 2006 à 8,7 pour les entreprises créées en 2000.

Éléments de comparaison

Selon la même enquête SINE sur les entreprises créées en 1998 et survivantes 5 ans, les effectifs moyens par entreprise après 5 ans sont de 3,5 emplois.

Dans le cadre des incubateurs, les entreprises créées en 2000 ont 6,5 emplois en moyenne après 5 ans soit 3 emplois de plus que celles de l'enquête SINE.

Ainsi, les entreprises « incubées » créées en 2001 ont un taux de survie et des effectifs à 5 ans nettement supérieurs à la moyenne, par comparaison avec l'ensemble des créations pures en France.

Entreprises issues des incubateurs : situation et effectifs au 31.12.2006

Région / Incubateurs	Total entreprises créées	Entreprises ayant cessé leurs activités (1)	Entreprises en activité	Effectifs (2) globaux par entreprises en activité	Effectifs (2) moyens par entreprises en activité
Alsace / SEMIA	39	8	31	128	3,3
Aquitaine / IRA	50	13	37	147	4,0
Auvergne / BUSI	35	10	25	82	3,3
Basse-Normandie	21	2	19	97	5,1
Bourgogne / PREMICE	32	3	29	88	2,8
Bretagne / Emergys	52	7	45	326	7,2
Centre / LANCEO	16	3	13	23	1,8
Champagne-Ardenne/ICAR	18	0	18	36	2,0
Corse	1	0	1	1	1
France-Comté / IEI FC	160	3	13	86	10,7
Haute-Normandie / ACCEVAL	11	0	11	36	3,3
Ile-de-France-Paris/ Agoranov	80	9	71	412	5,8
Ile-de-France-Paris/Paris Biotech Santé	33	2	31	164	5,3
Ile-de-France /IncubAlliance	84	11	73	296	4,1
Languedoc-Roussillon / LRI	53	2	51	229	4,5
Limousin / AILE	17	0	17	36	2,1
Lorraine / IL	24	3	21	70	3,3
MIPY / incubateur régional	51	9	42	217	5,2
NPDC / Eurasanté	31	13	18	108	6,0
NPDC / MITI	22	4	18	90	5,9
PDL / Atlanpole incubateur	54	10	44	260	3,0
Picardie / IRP	18	1	17	51	4,1
Poitou-Charentes / IRPC	18	3	15	61	3,2
PACA / Belle de Mai	47	3	44	152	6,7
PACA / Paca Est	34	4	30	201	4,3
PACA / Impulse	48	2	46	197	4,3
Rhône-Alpes / Créalys	81	4	77	329	4,3
Rhône-Alpes / Grain	57	7	50	282	5,6
La Réunion / incubateur régional	7	0	7	16	2,3
29 incubateurs	1 050	149	901	4 198	4,66

(1) Entreprises disparues au 31.12. 2006 : quelque soit l'année de disparition et toutes causes confondues

(2) Effectifs : ensemble des emplois, y compris les dirigeants, en ETP (équivalent temps plein)

Source : MESR – DGRI/B3

Les entreprises « incubées » financées par les fonds d'amorçage issus de l'appel à projets de 1999

Selon l'enquête faite auprès des 11 fonds d'amorçage issus de l'appel à projets de 1999 (5 fonds nationaux et 6 fonds régionaux) –voir également ci-après-, sur les 131 entreprises distinctes dans lesquelles ces fonds ont investis à fin 2006, 57 % sont issues des incubateurs (75 entreprises « incubées »). La complémentarité entre les incubateurs et les fonds d'amorçage est donc effective.

Forme juridique des entreprises issues des incubateurs

Le statut de SARL reste prédominant, même après quelques années d'activité

Forme juridique	1. L'année de la création	% (1)	2. L'année du bilan (2006)	% (1)
<i>Nombre d'entreprises</i>	<i>Total créées : 1 050</i>		<i>En activité : 901</i>	
Nombre renseigné	1 029		846	
1. EURL	23	2,2	19	2,3
2. SARL	535	52	395	46,7
3. SA	184	17,9	155	18,3
4. SAS	287	27,9	277	32,7

(1) Les % sont calculés par rapport au nombre d'entreprises renseignées pour chaque rubrique et non au total des entreprises créées et/ou en activité.

Source : MESR – DGRI/B3

Capital des entreprises issues des incubateurs

Le capital social des entreprises reste modeste, même après quelques années : 71 % ont un capital social inférieur à 75 000 €. Cependant, on commence à avoir un nombre assez significatif d'entreprises qui dépasse les 75 000 € (17 %) ou même les 150 000 € (12 %).

Quant à l'origine du capital, elle est identique dans l'ensemble à celle observée les années précédentes : le capital provient très majoritairement des fondateurs, surtout à la création. Le rôle des investisseurs extérieurs reste minime (une centaine d'entreprises).

Capital social	1. L'année de la création	% (1)	2. L'année du bilan (2)	% (1)
<i>Nombre d'entreprises</i>	<i>Total créées : 1 050</i>		<i>En activité : 901</i>	
Nombre renseigné	1 030		837	
1. < à 38 000 €	572	55,5	377	45
2. De 38 000 à 75 000 €	313	30,4	221	26,4
3. De > à 75 000 à 150 000 €	96	9,3	139	16,6
4. > à 150 000 €	49	4,8	100	12

Source : MESR – DGRI B3

Origine du capital	1. L'année de la création	% (1)	2. L'année du bilan (2)	% (1)
Nombre renseigné	844		894	
1. Fondateurs (apport personnel, famille, amis, ...)	769	91	710	79,4
2. Business Angels	40	4,7	75	8,4
3. Fonds d'amorçage	11	1,3	39	4,4
4. Capital risque	22	2,6	70	7,8
5. Banques	14	1,6	46	5,1

(1) Les % sont calculés par rapport au nombre d'entreprises renseignées pour chaque rubrique et non au total des entreprises créées et/ou en activité.

(2) Année du bilan : les informations étant recueillies fin 2006 ou début 2007, les exercices des entreprises ne sont pas encore clos : aussi, les données financières sont le plus souvent celles de 2005

Source : MESR - DGRI/B3

Chiffre d'affaires des entreprises issues des incubateurs

Chiffre d'affaires	Premier exercice	En %	Dernier exercice (1)	En %
Nombre renseigné	836		738	
1. < à 50 000 €	646	77,3	372	50,4
2. De 50 000 à 100 000 €	104	12,4	104	14,1
3. De > à 100 000 à 500 000 €	79	9,5	192	26
4. De > à 500 000 à 1 000 000 €	5	0,6	39	5,3
5. > à 1 000 000 €	2	0,2	31	4,2

(1) Exercice 2006, souvent 2005

Source : MESR - DGRI/B3

Évolution

Les informations étant recueillies fin 2006 ou début 2007, les exercices 2006 des entreprises ne sont pas encore clos : aussi, les données financières sont le plus souvent celles de 2005.

Au démarrage, près de 7,7 % des entreprises ont, pour leur premier exercice, un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 €, mais ce chiffre évolue favorablement au bout de quelques années puisqu'on trouve près de 10 % des entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € pour le dernier exercice contre moins de 1 % pour leur premier exercice.

Entreprises bénéficiaires de mesures fiscales de soutien à la R&D

Selon les informations recueillies par les directeurs d'incubateur, on dénombre 27,5 % d'entreprises bénéficiaires du statut de la jeune entreprise innovante (JEI) et 24,8 % bénéficiaires du crédit d'impôt recherche (CIR).